

le 5 octobre 2015

**Déclaration des représentants des personnels au CTL  
2<sup>ème</sup> convocation du 5 octobre 2015**

Monsieur le Président,

Le Premier Ministre, après avoir édicté des règles sur les négociations avec les organisations syndicales pour le projet de protocole sur le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations), "il sera mis en œuvre s'il recueille la signature de syndicats représentant au moins 50 % des personnels", s'assoit tranquillement dessus en décidant, malgré le vote "contre" de 3 syndicats représentant plus de 50% des personnels, qu'il mettrait en place le dit protocole.

Notre Directeur Général, M. Parent, lors du CTR du 28 octobre 2015 a rappelé son attachement au dialogue social, que ce dernier était empreint de transparence et de vérité, que sa porte restait toujours ouverte.

Mais une fois cette annonce faite, il a déclaré qu'il ne tiendrait aucun compte de l'opposition des syndicats s'il jugeait qu'une décision est bonne pour la DGFIP : "c'est moi qui décide à la fin".

Le discours du Directeur Général n'ayant pas convaincu les organisations syndicales de sa volonté réelle de rétablir un vrai dialogue social, celles-ci ont quitté la séance de façon unitaire et vont demander une audience au Ministre des Finances et au Secrétaire d'État au Budget.

C'est dans ce contexte que s'ouvre la 2<sup>ème</sup> convocation du CTL dont les sujets principaux sont la suppression de deux Trésoreries et le transfert des missions de recouvrement de deux autres.

Vous nous avez déjà expliqué que les collègues n'y étaient pas opposés. Effectivement, ils sont de moins en moins nombreux dans les postes et le fait de fusionner avec une autre Trésorerie leur permet d'avoir plus de souplesse pour leur travail et pour leurs congés...

Mais c'est vous et vos prédécesseurs, qui ayant supprimé les emplois, avez créé ainsi cette situation.

Le système de gestion qui prévaut actuellement c'est : " je ne vous enlève rien et en échange, je ne vous donne rien ".

Vous comprendrez que **Solidaires Finances Publiques** ne puisse pas s'associer à la destruction, méthodique, voulue et assumée du maillage territorial et de la proximité de l'État avec les citoyens.

Un autre sujet de ce CTL c'est le vote du procès-verbal du 11 juin 2015.

Tout d'abord, il faut se rappeler que les Chefs De Services sont destinataires des documents du CTL, y compris des projets de procès-verbaux, donc non votés, et qu'ils les commentent. C'est peut-être pour cela qu'ils leur sont adressés...

Donc, dans ce projet de procès-verbal, un paragraphe ne nous satisfaisait pas et nous en avons demandé la transformation :

*"A 17 heures, un représentant de Solidaires-FP quitte la séance lors d'échanges partagés avec le responsable du PGF. Un brouhaha s'installe, plusieurs personnes s'expriment en même temps sur des sujets différents. Le Président pose une question au représentant de Solidaires-FP qui indique ne pas vouloir répondre."*

En effet, toute la délégation de **Solidaires Finances Publiques Vendée** avait quitté le CTL et nous avons proposé, plus court et n'incriminant personne par rapport au texte déjà écrit :

*"A 17h, suite aux propos du Directeur du PGF sur les agents de Luçon, les représentants de Solidaires FiP se lèvent et quittent la séance."*

Les propos en question n'étaient pas précisés, nous donnions le sujet et la délégation quittait la séance.

Suite à cette demande, il a été décidé, par l'Administration, la version suivante :

*"A 17 heures, comme prévu initialement, un représentant de Solidaires-FP s'apprête à quitter la séance. Néanmoins, au cours d'échanges partagés avec le responsable du PGF sur les agents de Luçon, un brouhaha s'installe, plusieurs personnes s'exprimant en même temps sur des sujets différents. Le Président pose une question au représentant de Solidaires-FP qui indique ne pas vouloir répondre et sort. Les autres représentants de Solidaires-FP se lèvent et quittent également la séance."*

Nous vous rappelons que nous n'avions pas prévu d'heure pour quitter la séance si ce n'est de partir "plus tôt", un camarade de notre Bureau National arrivant à 17h30. 1/2 heure pour aller de la Cité Travot à la gare cela fait beaucoup.

De plus, ce qui frappe les représentants de **Solidaires Finances Publiques**, c'est l'importance, pour vous, que revêt le terme "*Le Président pose une question au représentant de Solidaires-FP qui indique ne pas vouloir répondre et sort*"...

Est-ce pour stigmatiser le comportement de ce représentant ou des élus de **Solidaires Finances Publiques** ? Nous ne vous demandons pas de répondre à cette question.

Mais nous tenons à vous préciser que les termes : "*un brouhaha s'installe, plusieurs personnes s'exprimant en même temps sur des sujets différents* " insinuent qu'il n'y avait pas de présidence lors de cette séance.

Tant qu'il ne sera pas tenu compte de nos observations et amendements dans les procès-verbaux, **Solidaires Finances Publiques Vendée** a décidé de plus prendre le secrétariat-adjoint dans les CTL.

Comme nous vous l'avons dit au début de cette liminaire les organisations syndicales représentatives vont demander une audience au Ministre des Finances et au Secrétaire d'État au Budget, dans l'attente, elles suspendent leur participation aux comités techniques et aux groupes de travail.

C'est dans le cadre de cette décision nationale et parce que **Solidaires Finances Publiques** ne se fera pas complice de la casse du Service Public que nous quittons ce CTL.

Nous demandons que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de ce CTL et transmise à la Direction Générale.